

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

INTERVENTION DU DR Jean PING, PRESIDENT DE LA
COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

**« L'UNION AFRICAINE RELEVE LE DEFI DU DEPLACEMENT
FORCE EN AFRIQUE »**

SOMMET SPECIAL DE L'UNION AFRICAINE SUR LES
REFUGIES, LES RAPATRIES ET LES PERSONNES
INTERIEUREMENT DEPLACEES

KAMPALA, OUGANDA, OCTOBRE 2009

Monsieur Le Président de la République Ougandaise,
Madame et Messieurs Les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Mesdames et Messieurs Les Ministres,
Mesdames et Messieurs Les membres du Corps diplomatique,
Mesdames et Messieurs Les Représentants des Organisations Internationales,
Honorables Invités,
Mesdames et Messieurs,

Selon le message lancé le 20 juin dernier à l'occasion de la Journée mondiale du réfugié par Monsieur Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés dont je salue particulièrement la présence parmi nous, il existe quelque 42 millions de personnes dans le monde, réfugiées ou déracinées à l'intérieur de leur propre pays, dont un grand nombre depuis des années, parfois des décennies et qui attendent toujours de rentrer chez elles.

L'on sait aussi aujourd'hui que le nombre de personnes déplacées de force représente 1% de la population mondiale et que contrairement aux idées reçues, 80% des réfugiés dans le monde, sont hébergés dans des pays en développement. De plus le nombre de personnes déplacées intérieurement (PDI) qui ne cesse de croître, en particulier ces dernières années en raison de l'augmentation des déplacements provoqués par des catastrophes liées aux changements climatiques ou d'origine humaine mais aussi à cause de situations de déplacements prolongés, conséquence généralement de conflits non résolus, serait cinq fois supérieur à celui des réfugiés, c'est-à-dire les personnes ayant traversé une frontière internationale..

Enfin, plus de quarante ans après l'indépendance de la majorité de ses Etats et une vingtaine de conflits plus tard, internes pour la plupart en moins d'un quart de siècle, l'Afrique est le continent qui compte le plus de réfugiés, environ le tiers du nombre des recensés dans le monde tout en détenant aussi, selon des sources autorisées, un autre triste record puisqu'une personne déplacée intérieurement sur deux, se trouve sur notre continent et qu'il y a ainsi davantage de personnes déplacées intérieurement dans cinq pays africains qu'il n'y a de réfugiés dans le reste du monde. Beaucoup des personnes déplacées ont déjà connu plusieurs déplacements, à l'instar de ce qui s'est passé au Darfour au début de cette année où 317 000 personnes ont été à nouveau déplacées ; pour la plupart d'entre elles, c'était le deuxième ou troisième déplacement depuis 2003, date à laquelle le conflit s'est aggravé dans la région.

C'est dire les enjeux des présentes assises non seulement au regard de ce que vivent quotidiennement des millions de personnes au futur incertain et aussi au vu des sacrifices consentis par les pays d'accueil, malgré un contexte de crise et de récession généralisée depuis l'année dernière. Mais il s'agit surtout de l'avenir du continent si l'on considère les menaces réelles que fait peser sur la paix et la stabilité la non résolution de cette question de déplacement forcé sans parler du frein à l'essor et au développement de l'Afrique tout entière qu'elle constitue.

C'est un Sommet qui est l'aboutissement d'un processus soutenu initié par nos Ministres depuis 2006 à Ouagadougou et qui traduit une volonté politique à faire la différence.

Au cours de ce Sommet, nous allons aborder des questions telles que les causes profondes et les solutions politiques et durables au phénomène du déplacement, la prévention du déplacement forcé, l'amélioration de la protection des personnes déplacées de force, le renforcement des mesures pour répondre aux besoins des groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants déplacés, l'élaboration des stratégies pour réduire l'impact des catastrophes naturelles sur les personnes déplacées, la mise au point des approches pour faciliter la reconstruction des communautés sortant des conflits et le renforcement des partenariats pour trouver des solutions au phénomène du déplacement forcé en Afrique, l'identification de stratégies pouvant transformer les défis en opportunités de sorte que les populations vulnérables deviennent partie intégrante de nos efforts pour le développement économique et social.

Monsieur Le Président,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

La tenue de ce Sommet spécial et le choix du thème « L'UNION AFRICAINE RELEVÉ LE DÉFI DU DÉPLACEMENT FORCÉ EN AFRIQUE » revêtent une signification, on ne peut plus claire: il s'agit d'entrée de jeu, d'un message politique et d'un signal fort émis par l'Afrique en direction de ses propres gouvernants et populations ainsi qu'à l'intention de la Communauté internationale.

Le message porte en premier lieu sur la détermination de l'Afrique à poursuivre et à consolider ses efforts sur la question du droit humanitaire. En effet, l'Afrique qui avait adopté en 1969, une définition élargie du terme réfugié afin de mieux prendre en compte les spécificités de la situation sur le continent et ce, à travers la Convention de l'OUA relative aux aspects spécifiques du problème des réfugiés en Afrique, avait déjà montré l'exemple en ce qui concerne la protection des

personnes déplacées intérieurement en signant en 2006, le Protocole des Grands Lacs sur la Protection et l'Assistance aux personnes déplacées intérieurement, protocole qui engage les Etats signataires (au nombre de 11) à adopter et mettre en pratique les Principes directeurs des Nations Unies, cadre de référence en droit humanitaire. Au passage, je n'oublierais pas bien entendu, l'Acte constitutif de l'UA, la Charte africaine sur les Droits et le bien-être de l'Enfant, la Charte africaine sur les Droits de l'Homme et des Peuples...

Sont mis ensuite en lumière les efforts déployés par une Afrique qui entend rester en première ligne sur la question dans le cadre d'une démarche collective et globale d'édification continentale, visant le développement et favorisant la paix, la sécurité et la stabilité du continent, vers la construction des Etats unis d'Afrique.

Sous le même projecteur est mise en relief, l'avancée considérable que représente l'adoption attendue au cours de ce Sommet, de la Convention africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées intérieurement en Afrique, premier Instrument juridique de cette nature au monde.

Il s'agit aussi d'un signal lancé aux gouvernements africains pour ce qui concerne le rappel de leurs responsabilités et quant à leur volonté politique de remplir les obligations qu'ils ont vis-à-vis des personnes déplacées intérieurement. Dans ce cadre précis, il relève de la responsabilité des Etats que la Convention devienne un Instrument valide, notamment via sa ratification rapide, l'adoption des législations nationales permettant sa mise en œuvre, la mise à disposition des ressources requises et nécessaires à sa mise en application.

C'est aussi un rappel à la communauté internationale du devoir de solidarité, de la nécessité d'un soutien accru et d'un partage de charges en considération des efforts décuplés des pays africains face aux charges inhérentes au déplacement forcé alors que la tendance générale dans le monde est paradoxalement à la frilosité protectionniste, à l'augmentation des restrictions et à la diminution des droits, en d'autres termes, au rétrécissement de l'espace d'asile et à la baisse de l'aide ! Or, en sus du fait que les retombées de la crise sur le monde en développement n'ont pas encore été précisément évaluées, la baisse spectaculaire du taux de croissance enregistré en Afrique cette année semble annoncer que la lutte contre la pauvreté en vue des OMD est d'ores et déjà compromise. Comment alors ne pas mesurer dans la détermination farouche des migrants illégaux qui cherchent à gagner les rivages des pays nantis au péril de leurs vies, le désespoir effrayant de

ceux qui n'ont plus rien à perdre, comme l'avait si justement souligné mon ami Louis Michel, l'ancien Commissaire européen au développement?

Monsieur Le Président,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

La Convention représente un acquis important mais elle n'est pas une fin en soi ; tout au contraire ne fait que commencer car il s'agit d'un outil indispensable au service d'une vision continentale qui procède de l'engagement à améliorer les conditions de vie des populations et à faire du continent, un continent où il fait bon vivre, vivre à l'abri de la peur et à l'abri du besoin ! Son adoption concrétise les intentions louables et surtout la volonté politique de l'Afrique en ce qui concerne la protection et l'assistance des personnes déplacées intérieurement, avant, pendant et après le déplacement. Je me félicite à ce stade de la mise en place des Organes de l'Union africaine tels que le Parlement Panafricain, l'ECOSOC et la Cour africaine de Justice et des Droits de l'Homme. Cette dernière aura par exemple juridiction non seulement sur toutes les dispositions de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples mais aussi sur tout instrument lié aux droits de l'homme et ratifié par les Etats concernés. Elle permettrait potentiellement de garantir que la Convention soit respectée.

Monsieur Le Président,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Ce Sommet spécial étant le premier du genre consacré au phénomène de déplacement forcé des populations en Afrique, il vous faudra non seulement réaffirmer votre engagement aux principes fondamentaux de protection et d'assistance aux populations déplacées, mais également vous pencher sur les causes profondes et les solutions durables. Votre engagement ferme passe par la prise de décisions qui permettront d'éliminer progressivement le phénomène de déplacement forcé sur le continent.

Permettez-moi maintenant, Excellences, de féliciter ceux qui ont participé aux préparatifs de ce Sommet spécial.

Premièrement, votre présence est un signe de la détermination et de la volonté politique de l'Afrique à se pencher sur cette question.

Deuxièmement, je voudrais remercier les pays qui ont accepté de prêter leur concours à la mobilisation autour des objectifs et des conclusions du Sommet spécial. Il s'agit notamment de :

Troisièmement, ma gratitude va à l'endroit du Groupe des personnalités éminentes qui ont joué un rôle important dans les efforts de mobilisation, à savoir : Madame Graca MACHEL, le Professeur Alpha Omar KONARE, Monseigneur Desmond TUTU, Monsieur Kofi ANNAN, le Professeur Wangari MATHAI.

Quatrièmement, merci au Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les déplacés internes, au Groupe de travail de l'UA qui a dirigé les préparatifs du Sommet, aux bailleurs de fonds et aux partenaires pour leur expertise et leur aide précieuse. Votre concours est crucial dans le cadre des efforts que nous déployons pour éradiquer cette tragédie et redonner de l'espoir à des millions de personnes. Je tiens à remercier particulièrement le HCR, le Président du CICR, l'OIM et les représentants d'autres organisations internationales pour leur appui soutenu.

Je voudrais aussi remercier le Gouvernement et le peuple ougandais pour leur hospitalité et l'accueil chaleureux qu'ils nous ont réservés et pour avoir **accepté d'accueillir** le tout premier Sommet spécial consacré aux réfugiés, rapatriés et déplacés internes en Afrique.

Pour clore mon propos, permettez-moi de réitérer que l'objectif essentiel de ce Sommet spécial est de renforcer la capacité de l'Afrique à protéger, à assister et à trouver des solutions permanentes au problème de déplacements forcés sur le continent en nous basant sur notre héritage de valeurs communes et en tirant parti de l'hospitalité, de la générosité, de la fraternité et de la solidarité africaines. L'adoption des recommandations qui vous seront soumises, de la Déclaration solennelle et du projet de convention de l'UA sur la protection et l'assistance des déplacés internes constitue un pas décisif dans la réaffirmation de l'engagement ferme de l'Afrique en tant que chef de file des questions humanitaires. Des mesures concrètes doivent être prises et décidées à votre niveau pour engager et encourager les Etats membres à s'engager à la prévention et au règlement pacifique des conflits. Le sens de cet engagement doit se manifester à travers la signature, la ratification et l'appropriation rapide de la Convention sur les déplacés internes en Afrique.

Pour faire avancer le programme et les conclusions adoptés au terme de ce sommet, la Commission de l'Union africaine va engager un processus de concertation avec les Etats membres et les partenaires. Permettez-moi de profiter de cette occasion pour appeler la communauté

internationale à continuer à soutenir l'Union africaine dans la mise en œuvre de cet agenda. A cet égard, j'appelle de mes vœux le partenariat attendu avec le Forum du groupe des amis comprenant les donateurs et les partenaires humanitaires.

Je vous souhaite une fois de plus du succès dans vos travaux.

Merci de votre attention.